



Le retour à l'emploi s'est dégradé mais reste moins difficile dans les Pays de la Loire

Dans les Pays de la Loire, un an après leur inscription, 18 % des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi au cours de l'année 2010 sont en emploi. Ce niveau de retour à l'emploi est meilleur qu'à l'échelle nationale, mais s'est affaibli depuis la crise de 2008. La situation est contrastée selon les territoires. Résider dans une zone moins touchée par le chômage ne permet pas forcément de retrouver plus facilement un emploi. Le retour à l'emploi dépend surtout des caractéristiques des demandeurs d'emploi, mais aussi de leur territoire de résidence.

David Amonou, Sonia Besnard, Insee

Les Pays de la Loire sont relativement épargnés par le chômage : fin 2010, il s'agit de la 2^e région la moins touchée. Le taux de chômage y est alors de 7,7 %, soit un point de moins qu'en France métropolitaine. Même si ce taux passe à 8,9 % mi-2015, l'écart avec le niveau national reste identique.

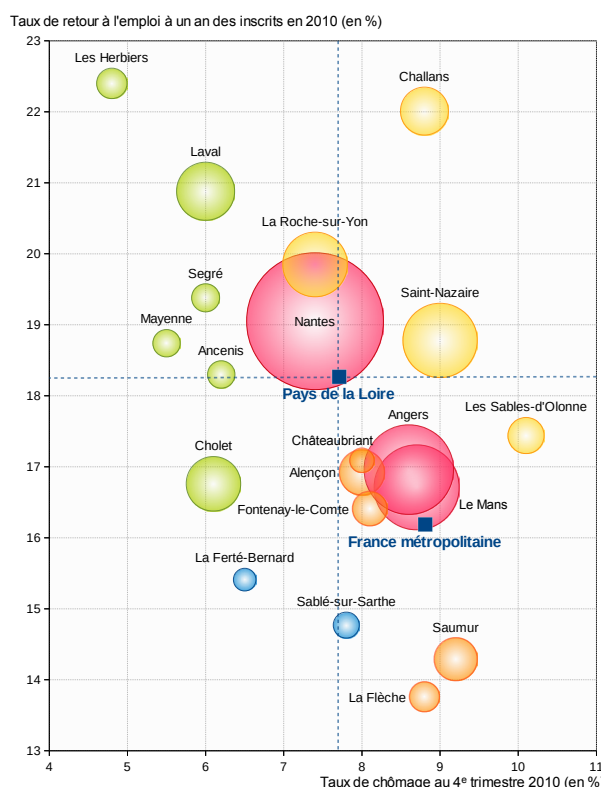
Le taux de chômage ne fournit qu'une information partielle sur le marché du travail. En effet, les flux réalisés sur ce marché ne sont pas pris en compte. Examiner les plus ou moins grandes difficultés à retrouver un emploi selon les territoires permet de cibler les actions publiques vers ceux qui en ont le plus besoin.

Une région plutôt préservée sur le terrain de l'emploi

Dans les Pays de la Loire, le retour à l'emploi est plus fréquent que dans la plupart des autres régions françaises. Pour 100 demandeurs d'emploi qui se sont inscrits en 2010 à Pôle emploi, un an après leur inscription, 18 déclarent avoir retrouvé un emploi et 22 après deux ans. La situation est plus favorable uniquement en Rhône-Alpes et en Corse, même si, dans cette région, cela reflète une succession d'emplois pouvant être de courte durée. En France métropolitaine, un an après leur

1 Un marché du travail contrasté selon les zones d'emploi des Pays de la Loire

Retour à l'emploi des demandeurs d'emploi qui se sont inscrits en 2010 à Pôle emploi et chômage dans les zones d'emploi



inscription, 16 % des demandeurs d'emploi ont retrouvé un emploi et 20 % après deux ans. L'insertion sur le marché du travail est le plus souvent durable, c'est-à-dire que le demandeur d'emploi ne se réinscrit pas à Pôle emploi dans les six mois. La situation dans les Pays de la Loire est proche du niveau national (91 % des retours à l'emploi contre 88 %). Depuis la crise de 2008, le retour à l'emploi est plus difficile. Au bout d'un an, 22 % des demandeurs d'emploi ligériens inscrits entre mi-2005 et mi-2006 étaient en emploi. Au cœur de la crise, seuls 17 % y parvenaient.

Un lien fort mais pas systématique entre chômage et retour à l'emploi

En 2010, les zones d'emploi présentent des situations contrastées sur le terrain de l'emploi (figure 1). Certaines témoignent d'une situation plus favorable, comme Laval et Les Herbiers et, dans une moindre mesure, Nantes et La Roche-sur-Yon. Les demandeurs d'emploi y retrouvent plus souvent un emploi, et les actifs sont moins touchés par le chômage qu'en moyenne régionale. À l'inverse, les zones de la Flèche et de Saumur connaissent à la fois un chômage plus fort et un retour à l'emploi peu favorable.

Si chômage et retour à l'emploi sont très liés, la relation n'est pas systématique. La zone d'emploi de Challans se distingue avec un taux de retour à l'emploi très favorable (22 % un an après l'inscription) malgré un chômage élevé. Cette situation reflète une importante rotation de main d'œuvre dans une zone marquée par l'emploi saisonnier. Sur ce territoire, 37 % des demandeurs d'emploi inscrits au cours de l'année ont déjà connu un épisode de chômage, contre 32 % dans la région. Ce phénomène est également à l'œuvre aux Sables-d'Olonne. Avec le plus fort taux de chômage de la région, le retour à l'emploi dans cette zone est proche du niveau régional.

Dans les zones d'emploi de Cholet et de la Ferté-Bernard, le chômage relativement moins répandu ne permet pourtant pas aux demandeurs d'emploi de retrouver un emploi dans les mêmes conditions qu'au niveau de la région.

Des zones d'emploi diversement impactées par la crise

La crise a réduit les chances de retrouver un emploi dans toutes les zones d'emploi mais à des degrés divers. Le retour à l'emploi s'est particulièrement détérioré dans la zone d'emploi de la Flèche. Alors qu'avant la crise 22 % des demandeurs d'emploi étaient en emploi un an après leur inscription, ils ne sont plus que 14 % en 2010. Sur cette même période, le taux de chômage est passé de 7,7 % à 8,8 %, soit une des plus fortes augmentations de la région. La situation de cette zone d'emploi s'est dégradée alors qu'elle était comparable à la moyenne régionale avant la crise.

Ainsi, la crise a modifié en partie la hiérarchie des zones d'emploi au regard du retour à

l'emploi. Les zones d'emploi de Mayenne ou des Sables-d'Olonne qui affichaient, avant la crise, les 3^e et 6^e plus forts taux de retour à l'emploi après un an d'inscription, passent respectivement aux 8^e et 10^e rangs. Leurs taux de chômage sont stables entre les deux périodes : à un niveau assez bas pour la zone d'emploi de Mayenne, et plutôt élevé aux Sables-d'Olonne.

Les taux de retour à l'emploi au bout d'un an ont été moins impactés par la crise dans les zones d'emploi de Nantes et de Segré : de 22 % avant la crise, ils passent à 19 % pour les inscrits en 2010.

Ces différents niveaux de retour à l'emploi selon les territoires sont la conséquence de multiples facteurs. Les caractéristiques mêmes des demandeurs d'emploi expliqueraient un tiers de la dispersion territoriale (méthode). D'autres facteurs sont propres aux marchés locaux du travail. Des

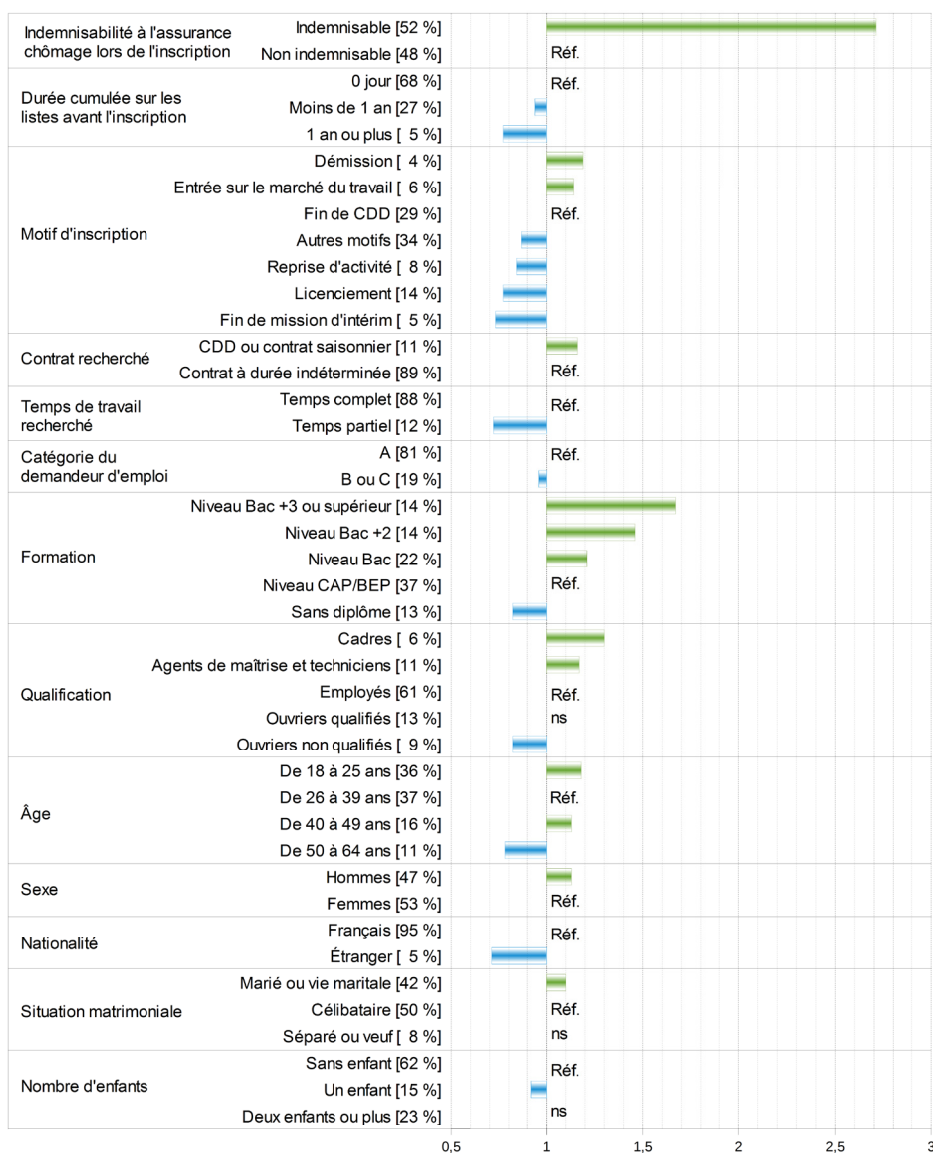
phénomènes non mesurés ici interviennent également comme les politiques mises en place localement ou encore les freins à la mobilité auxquels peuvent se trouver confrontés les chômeurs (encadré).

Rester proche du marché du travail, être diplômé : des atouts

L'éloignement du marché du travail constitue un frein important au retour à l'emploi. Les demandeurs d'emploi ayant passé au moins un an sur les listes avant leur inscription en 2010 voient divisées par 1,3 leurs chances de retrouver un emploi par rapport aux individus qui s'inscrivent pour la première fois, leurs autres caractéristiques étant égales (figure 2). Quant aux demandeurs d'emploi indemnisables par l'assurance chômage qui ont une certaine expérience professionnelle, par rapport aux individus non indemnisables, leurs chances de retrouver un emploi sont

2 Percevoir des allocations chômage, être diplômé, être cadre favorisent le retour à l'emploi

Déterminants individuels du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi qui se sont inscrits à Pôle emploi en 2010 dans les Pays de la Loire



ns = non significatif ; Réf. = modalité de référence.

Lecture : toutes les autres caractéristiques étant égales, un demandeur d'emploi de 18 à 25 ans a 1,2 fois plus de chances de retrouver un emploi qu'un demandeur âgé de 26 à 39 ans. Les 18 à 25 ans représentent 36 % des demandeurs d'emploi qui se sont inscrits en 2010.

Source : Pôle emploi-Dares, Fichier historique statistique au 2^e trimestre 2013.

quasiment multipliées par trois. Ce résultat doit toutefois être nuancé. En effet, les demandeurs d'emploi non indemnisables actualisent probablement moins leur dossier : ils risquent de sortir des listes de Pôle emploi pour des motifs autres que la reprise d'emploi malgré un retour effectif à l'emploi.

Une démission ou une première entrée sur le marché du travail sont les seuls motifs d'inscription à Pôle emploi qui favorisent le retour à l'emploi par rapport à une fin de contrat à durée déterminée (CDD). Rechercher un contrat saisonnier ou un CDD est un avantage comparativement à la recherche d'un CDI, tandis que rechercher un temps partiel divise par 1,4 les chances de retrouver un emploi.

Les chances augmentent avec le niveau de diplôme et de qualification. Avoir au moins un niveau bac +3 multiplie par 1,7 les probabilités de retour à l'emploi comparativement à posséder un CAP/BEP. Être ouvrier non qualifié diminue les chances de retour à l'emploi comparativement aux employés, tandis qu'une qualification de cadre les augmente. Avoir 50 ans ou plus constitue également un frein au retour à l'emploi.

Les constats sont similaires au niveau national à quelques différences près : un niveau de diplôme élevé donne encore plus de chances de retrouver un emploi dans la région, alors qu'avoir 50 ans ou plus y est plus handicapant.

Au niveau régional, l'impact de certaines caractéristiques individuelles a évolué depuis 2005. Être indemnisable ou être plus diplômé augmentent encore plus les chances de retour à l'emploi après la crise. En 2010, s'inscrire comme demandeur d'emploi suite à une démission n'est plus pénalisant pour retrouver un emploi. En période de crise, les personnes qui démissionnent le font probablement avec la perspective de retrouver rapidement un emploi.

Un effet plus mesuré des caractéristiques territoriales

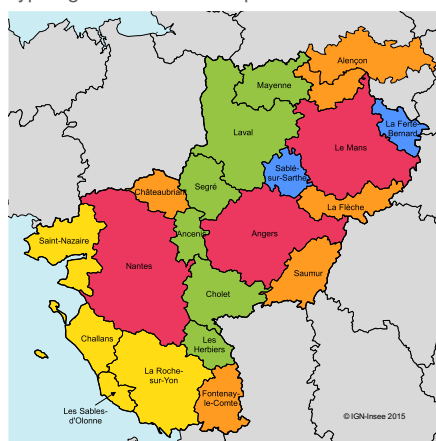
À caractéristiques individuelles des demandeurs d'emploi données, les particularités des territoires impactent plus ou moins fortement les chances de retrouver un emploi. Les marchés locaux du travail se distinguent, entre autres, par leur structure productive, leur dynamisme économique ou les caractéristiques de leurs actifs.

Dans la région, cet impact paraît assez faible. Cependant, sur un territoire et sur la période considérée, l'importance du secteur de la construction, une économie de services développée ou encore la présence d'activités saisonnières favorisent le retour à l'emploi. D'autres signaux sont favorables comme une augmentation de l'emploi ou des revenus des ménages élevés.

En revanche, un effet concurrentiel peut freiner le retour à l'emploi sur les marchés du travail où la population active est hautement qualifiée. De plus, sur ces marchés où les emplois sont plus nombreux, les

3 Cinq groupes de zones d'emploi selon des caractéristiques des demandeurs d'emploi et des territoires

Typologie des zones d'emploi



Sources : Insee ; Pôle emploi-Dares.

demandeurs d'emploi peuvent être tentés de prolonger leur recherche pour trouver un emploi correspondant à leurs attentes.

Des zones d'emploi aux facteurs assez favorables...

Les zones d'emploi combinent plus ou moins avantageusement les caractéristiques individuelles des demandeurs d'emploi et celles de leur marché du travail. Dans la région, cinq catégories de territoires se distinguent (figure 3).

La moitié des demandeurs d'emploi inscrits au cours de l'année 2010 résident dans les zones d'emploi de Nantes, d'Angers et du Mans (figure 3, en rouge). Ces demandeurs sont plus souvent à la recherche de leur premier emploi, plus jeunes, plus diplômés et plus qualifiés. Leurs caractéristiques individuelles jouent donc en faveur du retour à l'emploi. Organisés autour de préfectures départementales, ces territoires bénéficient également d'une structure productive favorable avec un développement des services et des revenus plutôt élevés pour la région.

Le contexte économique est meilleur dans la zone d'emploi de Nantes où l'emploi salarié a augmenté de plus de 1 % en moyenne par an entre 2009 et 2012. L'emploi salarié est resté stable dans la zone d'Angers et orienté à la baisse dans celle du Mans. Le revers de la médaille est que la concurrence peut se révéler plus forte sur ces territoires.

Les zones d'emploi du littoral (Challans, La Roche-sur-Yon, Saint-Nazaire et Les Sables-d'Olonne) ont également connu une hausse de l'emploi salarié entre 2009 et 2012 (figure 3, en jaune). Dans ces territoires, les caractéristiques des demandeurs d'emploi ne favorisent pas le retour à l'emploi : davantage de personnes de 50 ans ou plus, davantage d'inscrits suite à la fin d'une mission d'intérim à Saint-Nazaire ou suite à la fin d'un CDD à Challans.

En revanche, ces territoires peuvent jouer la carte des emplois saisonniers. Les

demandeurs d'emploi des zones de Challans et des Sables-d'Olonne recherchent plus souvent qu'ailleurs dans les secteurs du commerce et de l'hôtellerie-restauration. En 2010, dans ces deux zones, le retour à l'emploi est soutenu par une forte présence des activités du secteur de la construction à laquelle s'ajoute le niveau de revenu élevé de la population. Sur ces territoires, l'enjeu est de répondre à la fois à des besoins massifs de main d'œuvre saisonnière et de faire face à une conjoncture difficile dans le secteur de la construction.

Les zones d'emploi situées le long d'un axe Nord-Sud allant de Mayenne aux Herbiers (figure 3, en vert) bénéficient de taux de retour à l'emploi élevés, excepté Cholet. Les demandeurs d'emploi inscrits en 2010 ont des caractéristiques favorisant le retour à l'emploi. Il s'agit plutôt de jeunes et ils recherchent plus souvent des CDD ou des contrats saisonniers. Mais ces zones d'emploi comptent aussi plus d'inscrits qui reviennent sur le marché du travail après s'en être momentanément retirés. La structure productive de ces territoires est moins tournée vers les activités de services et offre moins d'emplois à temps partiel. Le retour à l'emploi dans les zones d'emploi de Segré et d'Ancenis est soutenu par un secteur de la construction plus présent. Aux Herbiers, le taux de retour à l'emploi est le plus élevé de la région ; le marché du travail y est très dynamique, fort d'une spécialisation dans des activités industrielles et agro-alimentaires en relative bonne santé.

...d'autres combinant plutôt des facteurs freinant le retour à l'emploi

Les taux de retour à l'emploi sont les plus faibles dans les zones d'emploi de Saumur et de la Flèche (figure 3, en orange). Ces zones connaissent un chômage élevé. Les caractéristiques des demandeurs d'emploi jouent en leur défaveur : plus de 50 ans, moins diplômés, moins qualifiés et inscrits plus souvent suite à un licenciement. Les revenus des ménages y sont plus bas qu'en moyenne régionale. Ces zones, en frontière de région, pourraient davantage bénéficier de l'entraînement de pôles extrarégionaux tels que Niort ou Tours.

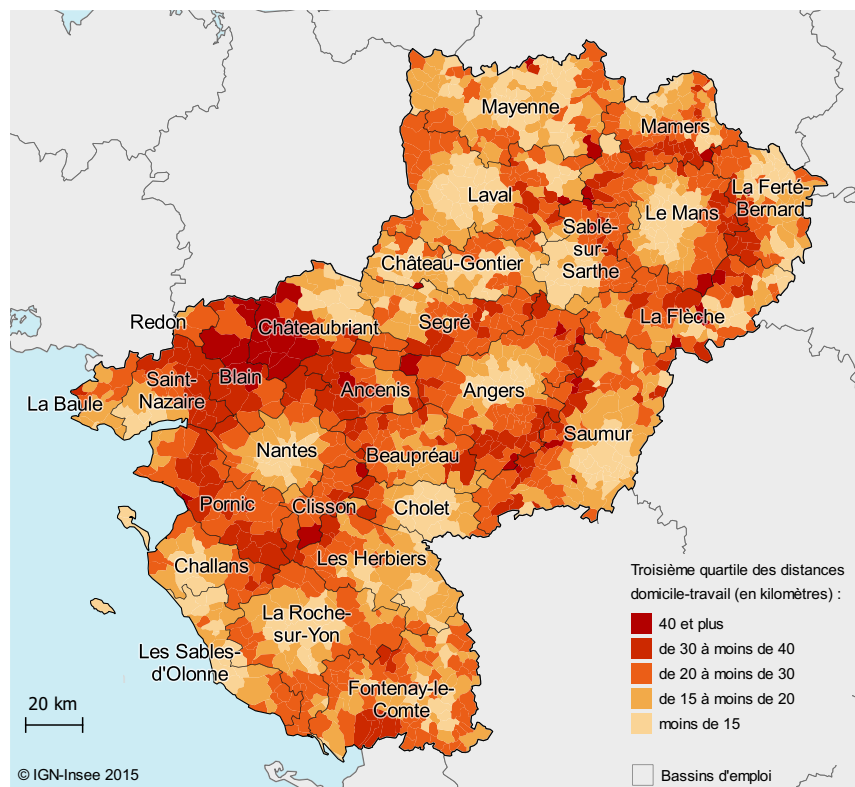
Dans les zones d'emploi de la Ferté-Bernard et de Sablé-sur-Sarthe (figure 3, en bleu), les taux de retour à l'emploi sont peu favorables. L'emploi salarié a pourtant augmenté légèrement (+ 0,7 % par an dans la zone d'emploi de Sablé-sur-Sarthe entre 2009 et 2012) alors qu'il diminuait de 1 % à La Ferté-Bernard. Les demandeurs d'emploi sont moins diplômés et moins qualifiés et s'inscrivent plus fréquemment suite à la fin d'une mission d'intérim. L'activité dans les services est moins développée sur ces deux territoires. La tertiarisation est un enjeu qui nécessite des transitions professionnelles pour la main d'œuvre d'un marché du travail très dépendant d'un ou deux secteurs industriels. ■

La mobilité des travailleurs ligériens

L'observation des trajets effectués par les individus pour se rendre au travail permet de mesurer l'accès à l'emploi en termes de distance et d'améliorer les dispositifs d'accompagnement des demandeurs d'emploi. Le bassin d'emploi offre une échelle opérationnelle pour observer ces déplacements, s'agissant du territoire de compétence des agences locales pour l'emploi.

4 Plus de kilomètres pour les actifs occupés résidant autour des grandes agglomérations

Distance minimale domicile-travail parcourue par les 25 % de personnes en emploi les plus éloignées de leur lieu de travail (aller-simple)



Sources : Insee, recensement de la population 2011 ; Distancier Metric.

Dans les Pays de la Loire, un quart des personnes en emploi effectuent plus de 19 km pour se rendre au travail et un quart sortent de leur bassin d'emploi de résidence. Ces mobilités sont fortement tributaires de la densité d'emplois sur les territoires, les actifs se déplaçant vers les zones à forte concentration d'emplois.

Ainsi, un quart des actifs occupés résidant dans le bassin d'emploi de Nantes parcourent plus de 16 km et seuls 10 % des actifs occupés résidant dans ce bassin d'emploi en sortent pour aller travailler. Cette faible mobilité se retrouve également dans les bassins d'emploi du Mans, d'Angers et de Laval. À l'inverse, les plus mobiles résident autour de ces bassins.

À Blain, Ancenis, Châteaubriant, Clisson et Pornic, situés autour de Nantes, un quart des actifs occupés parcourent plus d'une trentaine de kilomètres pour aller travailler. Cette mobilité est particulièrement fréquente pour les actifs de Blain et de Clisson : six sur dix occupent un emploi en dehors de leur bassin d'emploi de résidence. Les trajets sont également conséquents dans les bassins d'emploi de la Flèche, proche du Mans ou de Segré, proche d'Angers.

Quelle que soit leur catégorie sociale, la moitié des personnes en emploi parcourent plus de 10 km pour aller travailler. Cependant, les trajets les plus longs sont effectués par les cadres : un quart d'entre eux effectuent plus de 25 km, soit 5 km de plus que les ouvriers les plus éloignés de leur lieu de travail.

Définitions, sources et méthodes

L'étude porte sur les demandeurs d'emploi âgés de 18 à 64 ans inscrits à Pôle emploi en catégorie A, B ou C, donc tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, n'ayant pas été inscrits à Pôle emploi durant une période de 6 mois précédant cette inscription et restant inscrits pendant au moins un mois. Chaque individu est suivi pendant deux ans à compter de son inscription.

Trois cohortes de demandeurs d'emplois sont étudiées selon leur date d'inscription :

- cohorte 2005 : inscriptions entre le 01/07/05 et le 30/06/06, soit avant la crise ;
- cohorte 2008 : inscriptions entre le 01/07/08 et le 30/06/09, soit pendant la crise ;
- cohorte 2010 : inscriptions entre le 01/01/10 et le 31/12/10, soit en persistance de crise.

La source utilisée est le **fichier historique statistique** (FHS) de Pôle emploi daté au 30 juin 2013, qui contient l'historique sur dix ans des périodes d'inscription sur les listes de demandeurs d'emploi pour toutes les personnes ayant été inscrites au moins deux jours.

L'analyse des **probabilités de retour à l'emploi** menée vise à décrire les disparités spatiales de taux de sortie des listes de Pôle emploi pour reprise d'emploi, ainsi que leur lien avec diverses variables, individuelles et locales. La méthode retenue s'inspire de Gobillon *et al.* (2011) et comporte deux étapes. Dans un premier temps, les caractéristiques individuelles des demandeurs influençant le retour à l'emploi sont identifiées à l'aide d'un modèle de Cox stratifié au niveau communal ; le modèle capte l'effet moyen au niveau régional des caractéristiques individuelles des demandeurs d'emploi. Ensuite, le facteur propre à la commune est à son tour modélisé en fonction de différentes caractéristiques du marché du travail.

Le **retour à l'emploi** est défini à partir du motif de sortie des listes de Pôle emploi des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B ou C. Sont prises en compte les sorties pour reprise d'emploi explicitement déclarée par le demandeur d'emploi et les bascules vers la catégorie E (entrée en contrat aidé ou création d'entreprise). La pratique d'une activité réduite n'est pas comptabilisée car les personnes restent inscrites en catégories B et C. Les reprises d'emploi réelles sont sous-estimées : environ la moitié des sorties des listes pour défaut d'actualisation et un peu plus d'un quart des sorties pour radiation administrative sont en fait des retours à l'emploi. Cette publication s'intéresse au retour à l'emploi un an après l'inscription à Pôle emploi des demandeurs d'emploi inscrits en 2010. Il est à noter que les demandeurs d'emploi en catégories B et C occupent déjà un emploi, mais en activité réduite.

Insee des Pays de la Loire
105, rue des Français Libres
BP 67401 - 44274 NANTES Cedex 2

Directeur de la publication :
Pascal Seguin

Rédactrice en chef :
Myriam Boursier

Bureau de presse :
02 40 41 75 89

ISSN 2275-9689
© INSEE Pays de la Loire
Décembre 2015

Pour en savoir plus :

- Projet stratégique 2015-2020 de Pôle emploi, février 2015.
- Deroin V., *L'économie tertiaire et l'emploi qualifié permettent aux territoires de rebondir après la crise*, Insee Analyses Pays de la Loire, n° 6, décembre 2014.
- Bernardi V., *Les sortants des listes de Pôle emploi en 2012. Avec la persistance de la crise, les sorties pour reprise d'emploi sont moins nombreuses*, Dares Analyses, n° 059, juillet 2014.
- Gobillon L. *et al.*, *The effect of location on finding a job in the Paris region*, Journal of Applied Econometrics, n° 26, novembre/décembre 2011.

